



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2023

Comité
Normandie

SOMMAIRE

07

Les Appels d'Offres Spécifiques

- Basse-Normandie
- Haute-Normandie
- Normandie

18

Thématiques de l'année

- Bien-être animal
- Formations labélisées Ecophyto / Certiphyto
- Les modalités pédagogiques
- Atelier de co-construction
- CAP Protéines
- FEADER

26

Bilan de l'année

- Chiffres clés
- Temps forts

ORGANISATION

Une équipe d'élus mandatés au comité régional Normandie

Un Président

Marc GÉGU

Une Vice-Présidente

Mireille LAMY-CADIOU (Présidente du comité Haute-Normandie)

Des organisations syndicales agricoles représentatives

FNSEA

Viviane BERTOUT-BARBEY

Jacques-Olivier ELIARD

François EUDIER

Marc GÉGU

Agnès MARRE

JA

Maxime DENIS

Coordination Rurale

Yvette LAINÉ

Confédération paysanne

Thierry LEMAITRE

Philippe LAMBERT

(suppléant)

Des organisations agricoles à vocation générale

APCA

Clément LEBRUN

Laurence LUBRUN

Florence MULLIE

CNMCCA

Benoit HULMER

Guillaume LOUVEL

Thibault MEGARD

Virginie EUDIER-VIEUXMAIRE
(suppléante)

Représentant de l'UNEP

Fabrice LÉO

L'équipe technique de la délégation Nord-Ouest

Déléguée Régionale

Marina RIGNY

Conseillères


Barbara KUBIK

Hélène STEPHAN

Assistante

Émilie KERDUDOU

 contactnordouest@vivea.fr

 03.22.33.35.60





ÉDITO

**La formation continue
indispensable pour évoluer,
s'adapter et innover.**

À l'image du territoire national, la formation continue en Normandie financée par le fond VIVEA en 2023 a profité davantage aux contributeurs.

Si le nombre de contributeurs, agriculteurs et ETA, entreprises du paysage s'érode légèrement (-0,04 %), le taux d'accès à la formation évolue de 16,3% à 18,1% et le nombre d'heures financées passent de 83 726 à plus de 100 000.

En Normandie, 130 organismes de formation proposent des formations s'inscrivant dans le plan stratégique de VIVEA et ses 5 priorités. Je tiens à saluer le dynamisme des animateurs qui organisent, mettent en place ces formations collectives ou individuelles sur des thématiques très diverses et recrutent les stagiaires, ainsi que la qualité des intervenants qui partagent leurs connaissances et nous donnent envie de poursuivre et rebondir en nous inscrivant à de nouvelles formations.

Il faut souligner l'engagement des participants aux stages de formation. Le retour sur investissement est excellent quand on connaît le profit réalisé en termes d'acquisition de compétences.

Malgré tout, partir se former, c'est devoir organiser les travaux au sein des entreprises, voire se faire remplacer et se déplacer à bonne distance. En Normandie, les formations ont une durée moyenne supérieure à 13 heures. Le challenge est bien de convaincre de nouvelles personnes à suivre ces stages, la formation étant un formidable outil d'épanouissement professionnel.

Que l'on se forme ou pas, une contribution est appelée auprès de 498 517 actifs agricoles non

salariés (la contribution moyenne nationale est de 126 euros par contributeur en 2023).

Un quart des formations financées par VIVEA appelle une contribution financière des stagiaires de 6,65 € par heure suivie.

Parmi les 75 % des formations n'appelant pas la contribution stagiaire figurent les formations Bien Être Animal et les «Certiphytos» (13 % du volume de l'activité).

À l'instar des formateurs, toutes les équipes administratives et les Élus de VIVEA sont mobilisés pour accompagner les chefs d'entreprise agricole. En 2023, les Élus ont mené un travail de fond pour harmoniser et régionaliser les AOS dont les thématiques étaient transversales. Les conseillères de Normandie organisent un certain nombre de rendez vous pour partager l'actualité et proposer un soutien à la mise en place des formations. Pour assurer son rôle, VIVEA doit être visible et sa présence à de nombreux événements (concours, foire, salons régionaux ou nationaux) a du sens pour rencontrer les candidats à la formation mais aussi des prescripteurs cherchant à développer des axes importants pour leurs entreprise ou collectivités.

VIVEA doit être visible auprès des entrepreneurs du vivant . Pour preuve ces derniers répondent présents aux mails ciblés qu'ils reçoivent. 30% des messages consultés donnent suite à une formation.

Nul doute que la diversité et le modernisme des formations soient favorables aux inscriptions, avec les formations à distance et les formations mixtes digitales.

La suppression récente de la durée minimale de 7 heures pour qu'une formation soit éligible au financement VIVEA ouvrira probablement de nouveaux horizons.

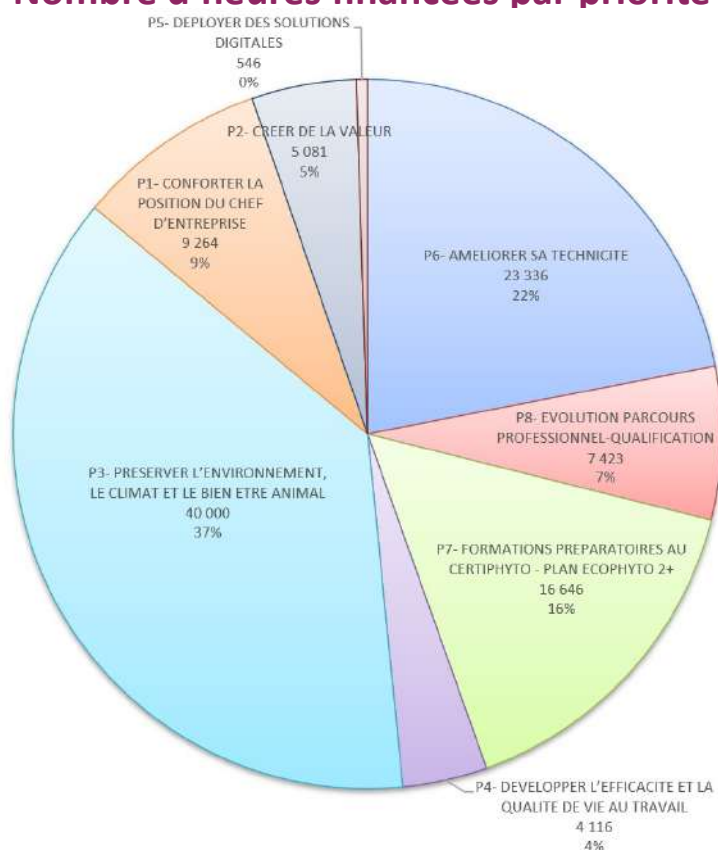
Marc GÉGU

Président du comité Régional Normandie

Chiffres 2023

PRIORITÉS	Nombre de formations	Nombre de stagiaires formés
P1 - CONFORTER LA POSITION DU CHEF D'ENTREPRISE	131	841
P2 - CRÉER DE LA VALEUR	87	476
P3 - PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT, LE CLIMAT ET LE BIEN-ÊTRE ANIMAL	307	2 708
P4 - DÉVELOPPER L'EFFICACITÉ ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL	63	382
P5 - DÉPLOYER DES SOLUTIONS DIGITALES	8	62
P6 - AMÉLIORER SA TECHNICITÉ	352	1 893
P7 - FORMATIONS PRÉPARATOIRES AU CERTIPHYTO - PLAN ECOPHYTO 2+	225	2 033
P8 - ÉVOLUTION PARCOURS PROFESSIONNEL-QUALIFICATION	49	70
TOTAL	1 222	8 465

Nombre d'heures financées par priorité



Les Appels d'Offres Spécifiques



- ▶ Basse-Normandie
- ▶ Haute-Normandie
- ▶ AOS régionalisés en Normandie



Appel d'Offre Spécifique: Se projeter pour faire évoluer son entreprise

Riche des enseignements apportés par l'Appel d'Offre Spécifique (AOS) « Piloter pour durer » (2018-2020), le comité territorial Basse-Normandie a souhaité maintenir la dynamique instaurée avec le lancement d'un AOS élargi à l'ensemble des filières et productions intitulé « Se projeter pour faire évoluer son entreprise »

L'origine de l'AOS

Moins de 20% des formations réalisées de la priorité 1 « conforter la position du chef d'entreprise » portent sur le rôle et la fonction du chef d'entreprise.

À l'aube de la nouvelle PAC, dans un contexte toujours plus instable et face aux enjeux climatiques et sociétaux, les élus du comité territorial Basse-Normandie ont souhaité répondre aux orientations fixées dans le Plan de Développement de la Formation dans les Territoires 2021-2026 en proposant un appel d'offre spécifique ouvert à l'ensemble des filières avec pour objectif de renforcer la position du chef d'entreprise et de lui permettre de disposer des outils et des leviers utiles dans ses prises de décision.

Les objectifs de formation

L'objectif des formations proposées consiste à permettre aux participants de renforcer leur posture de chef d'entreprise, formaliser la vision de leur entreprise et ainsi anticiper les évolutions structurelles et conjoncturelles et saisir les opportunités à venir.

Les formations proposées peuvent s'articuler autour de deux grands objectifs :

- Définir sa stratégie d'entreprise
- Piloter son entreprise

Il s'agit d'accompagner les participants à mieux appréhender le fonctionnement de leur entreprise, la situer dans son environnement et en analyser ses forces et faiblesses. Les formations peuvent également répondre aux enjeux et questions à se poser dans le cadre des projets d'évolution de l'entreprise.

Un sujet complexe

Plusieurs organismes de formation se sont positionnés pour proposer des formations à haute valeur ajoutée. Néanmoins, le sujet reste complexe et peine à trouver son public.

Les élus du comité territorial Basse-Normandie préconisent la mise en place d'un partenariat avec les prescripteurs afin de faciliter le recrutement des stagiaires. C'est notamment le choix opéré par la coopérative « Les Maîtres Laitiers du Cotentin » et la chambre d'agriculture de Normandie. Ainsi une centaine d'adhérents de la coopérative sont formés tous les ans.

L'AOS se poursuit sur l'année 2024, à l'issue de laquelle un bilan sera mené afin de réfléchir aux suites à donner.





Appel d'Offre Spécifique :

Raisonner son activité d'élevage

Lancé en 2020 par le comité territorial Haute-Normandie, l'AOS raisonner son activité d'élevage s'est terminé le 31 décembre 2023.

L'origine de l'AOS

Les élus du comité territorial Haute-Normandie ont mené une réflexion approfondie sur la situation de l'élevage au sein du territoire, structurée autour de 7 questions :

- Quel avenir pour l'élevage en Haute-Normandie ?
- De quelle manière communiquer sur son métier d'éleveur et sur ses pratiques ?
- Quel dialogue engager avec la société sur ces questions ?
- Comment exercer ce métier aujourd'hui en restant en accord avec ses valeurs et ses principes ?
- Comment valoriser ce métier et son exploitation en tenant compte des réalités économiques et sociales ?
- Comment maintenir les exploitations viables ?
- Est-il nécessaire de remettre en cause cette activité telle qu'elle existe aujourd'hui sur le territoire ?

Ainsi, pour accompagner les activités spécifiques du territoire et prendre en compte l'actualité, le comité VIVEA Haute-Normandie a mis en place, en 2020, un appel d'offres spécifique à destination des éleveurs mais aussi à celle des agriculteurs et agricultrices s'interrogeant sur la création d'un atelier d'élevage.

Les objectifs de formation

L'objectif des formations proposées consiste à accompagner les agricultrices et agriculteurs dans la construction d'une vision prospective de leur activité d'élevage articulée à un plan d'actions.

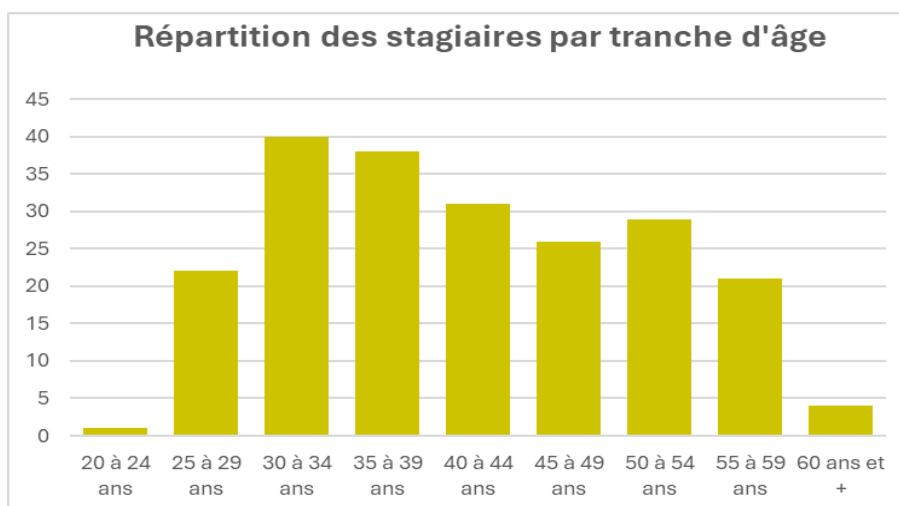
À l'issue de la formation, les participants sont à même de :

- Raisonner une activité d'élevage existante ou en création : mener une réflexion globale (résilience de l'atelier, adaptation et adaptabilité perpétuelle) et tenir compte de toutes les dimensions de l'atelier (techniques, économiques, environnementales, humaines, sociales et aspirations personnelles)
- Définir les points clés de l'atelier : actions à mettre en place pour que l'entreprise soit viable, durable et pérenne ;
- Établir un plan d'action individuel, adapté à la situation et aux besoins de chacun des participants.

Un bilan positif

Trois organismes de formation se sont saisis de l'AOS sur des thématiques variées : autonomie alimentaire, gestion technico-économique, gestion de la santé des animaux, conversion à l'agriculture biologique ...

6 formations ont été annulées, essentiellement en raison de la crise sanitaire de la COVID-19.





5 Appels d'Offre Spécifiques régionalisés en Normandie

En septembre 2022, les comités territoriaux Haute et Basse Normandie ont été amenés à réfléchir sur l'avancement et la pertinence des projets développés dans le cadre du Plan de Développement de la Formation des Territoires (PDFT 2021 – 2026). Après un travail de mise en perspective et d'harmonisation, 5 appels d'offre ont été régionalisés en janvier 2023.

Faciliter l'accès des AOS aux organismes de formation

Le comité territorial Haute-Normandie était à l'origine de deux AOS développés sur les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime : « M'informer et me former sur les enjeux du bas carbone » et « Communiquer sur son métier pour dialoguer avec la société ».

Par ailleurs, dans les deux comités territoriaux, co-existaient des AOS aux thématiques similaires (transmission, multiperformances). Enfin l'AOS « bâtir sa stratégie de diversification et de commercialisation », régionalisé en 2022, semblait trop complexe aux organismes de formation.

Dans le but de favoriser le développement des formations stratégiques et de mobiliser un maximum de prestataires de formation, le comité régional Normandie a validé la régionalisation de 4 AOS. L'AOS « bâtir sa stratégie de diversification et de commercialisation » a, quant à lui, été simplifié dans sa rédaction.



Appel d'Offre Spécifique:

Saisir les opportunités du changement climatique

Les élus normands ont accompagné la réflexion aux changements de pratiques au travers de deux appels d'offres spécifiques : « accompagner la réflexion aux changements de pratiques » en Basse-Normandie et « innover dans ses pratiques pour pérenniser son entreprise » en Haute-Normandie.

Or la majorité des formations réalisées avaient pour fil conducteur l'adaptation au changement climatique et la réduction des gaz à effet de serre.

Afin de mobiliser un maximum d'organismes de formation à accompagner les chefs d'entreprise aux grands enjeux environnementaux et climatiques à venir, les élus des comités territoriaux Haute et Basse-Normandie ont fait converger leurs réflexions et développé un nouvel appel d'offre spécifique à vocation régionale.

Changer sa vision du changement climatique

Les élus des comités ont souhaité aborder le sujet de manière positive, en considérant le changement climatique comme une opportunité pour les entreprises agricoles. L'appel d'offre spécifique a pour objectif d'accompagner les participants à avoir une approche globale et systémique face au changement climatique afin de faire évoluer, d'adapter, maintenir et pérenniser leur système de production.

Les formations proposées intègrent obligatoirement un état des lieux des conséquences du changement climatique à partir d'éléments factuels. Elles doivent permettre ensuite de faire le lien avec les pratiques agricoles et apporter des éléments de réflexion sur les voies d'adaptation ou d'atténuation possibles tout en gardant en ligne de mire la viabilité des entreprises.

Les formations s'articulent souvent autour de l'adaptation de la flore, la préservation de la ressource en eau, la mise en place de pratiques favorisant la biodiversité, la réduction des gaz à effet de serre ou encore l'amélioration des conditions d'élevage.

Cet AOS relève de la priorité 3 « Préserver l'environnement, le climat, et le bien-être animal ».

La durée des formations proposées doit être de 14h minimum, consécutives ou non. L'accompagnement individualisé pourra être proposé, sous réserve de respecter les règles d'éligibilité de cette modalité.



Appel d'Offre Spécifique:

Dialoguer, échanger, communiquer efficacement

Cet AOS s'inscrit dans la continuité de l'AOS « communiquer sur son métier pour dialoguer avec la société » doit permettre de développer une nouvelle offre de formation régionale, à même de répondre aux besoins des chefs d'entreprise, afin qu'ils acquièrent les compétences nécessaires dans l'exercice de la communication positive sur les métiers, les pratiques ou les produits en réponse aux évolutions des attentes de la société et aux enjeux de l'agriculture.

Communiquer sereinement auprès de tout public

Si la crise sanitaire liée à la COVID 19 a remis la souveraineté alimentaire au cœur des préoccupations de la société, l'agriculture reste régulièrement pointée du doigt au sujet de ses pratiques (bien-être animal, protection de l'environnement, protection de la biodiversité, gestion de la ressource en eau ...). Les exploitations s'ouvrent de plus en plus au public, les exploitants s'affichent de plus en plus sur les réseaux sociaux, les manifestations ayant pour vocation de rapprocher citoyens et acteurs de l'agriculture se multiplient et les responsables professionnels sont régulièrement sollicités par les médias. Autant de situations dans lesquelles la qualité et la pertinence de la communication sont déterminantes.

Les clés de la communication adaptées à chaque situation

Les formations proposées doivent permettre aux participants de s'adapter à différents publics, de parler de leurs pratiques, de gérer chaque situation et de faire face aux imprévus.

Il s'agit également de savoir maîtriser sa communication via les réseaux sociaux.

Les élus des comités territoriaux ont également souhaité que les responsables professionnels devant s'adresser aux médias ou à des publics ciblés puissent être formés et mieux armés.

L'objectif final c'est bien que chaque chef d'entreprise devienne acteur et maître de sa communication.

Cet AOS relève de la priorité 1 « conforter la position du chef d'entreprise ».

La durée des formations proposées doit être de 7h minimum, consécutives ou non. L'accompagnement individualisé pourra être proposé, sous réserve de respecter les règles d'éligibilité de cette modalité.



Appel d'Offre Spécifique: Bâtir sa stratégie

de diversification et de commercialisation

Avec l'apparition de nouvelles cultures comme le chanvre, le houblon et même la vigne dans certains départements, Les élus du comité territorial Haute-Normandie ont été les premiers à s'interroger sur l'offre de formation en lien avec la création de valeur et la structuration des filières.

De leurs réflexions est né un projet autour de la commercialisation et de la diversification, désormais régionalisé.

Diversifier pour créer de la valeur et renforcer la résilience des entreprises

L'appel d'offre régionalisé en 2022, a été révisé en 2023. En effet, articulé autour d'un axe « diversification » et d'un axe « commercialisation », les organismes de formation ont soulevé des questions qui témoignaient d'un manque de compréhension des objectifs attendus.

Pour continuer d'alimenter les échanges, les élus ont été invités à visiter une ferme spiruline. Ils ont longuement interrogé les gérants de cette structure sur son fonctionnement, les investissements nécessaires et les résultats technico-économiques.

Les comités territoriaux ont ainsi réaffirmé leur volonté de voir se développer des formations autour de la diversification. Les deux axes ont donc été supprimés afin de favoriser une meilleure appropriation par les organismes de formation.

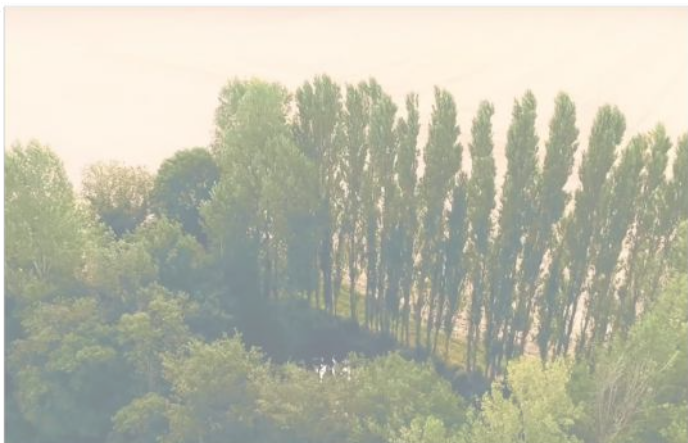
Tout projet de diversification nécessite de bien appréhender son environnement externe, de connaître les marchés et les débouchés et de bien chiffrer les impacts sur la vie de l'entreprise.

Il est demandé aux participants d'établir un plan d'actions personnalisé avec la mise en place d'indicateurs de suivis pertinents.

Les formations proposées doivent être centrées non pas sur la maîtrise technique de nouvelles productions mais sur la réflexion liée à un projet ayant un impact sur le fonctionnement global du système. Les élus des comités ont également mis en avant la nécessité de bien appréhender les risques liés à un projet et la connaissance des règles juridiques.

Cet AOS relève de la priorité 2 « créer de la valeur ».

La durée des formations proposées doit être de 14h minimum, consécutives ou non. Il est possible d'y ajouter un accompagnement individualisé, qui pourra permettre d'approfondir les problématiques rencontrées par les stagiaires.



Appel d'Offre Spécifique:

M'informer et me former sur les enjeux du bas carbone

Déployé en 2021 par le comité territorial Haute-Normandie, cet AOS a pour objectif de développer une offre de formation à même de répondre aux besoins individuels des cheffes et chefs d'entreprise sur la thématique encore émergente du marché carbone. Présenté au comité territorial Basse-Normandie et après concertation de l'ensemble des élus, il a été décidé d'élargir cet AOS à l'échelle de toute la région Normandie.

Deux options pour une meilleure compréhension

Cet appel d'offre spécifique est conçu avec deux options distinctes :

Option 1 : un module de 2 heures intégré à une formation technique, destiné à sensibiliser un grand nombre de chefs d'entreprise au marché carbone. L'objectif est de permettre aux chefs d'entreprises agricoles de comprendre le fonctionnement du marché carbone, d'identifier l'ensemble des méthodes Label Bas Carbone existantes et prendre connaissance des différents acteurs.

Option B : une formation spécifique qui au-delà d'aborder les notions précédentes, permet à chaque participant d'appréhender les enjeux de la réduction de l'empreinte carbone et les liens avec les pratiques agricoles.

Un sujet encore émergent

Cet AOS est issu des résultats de l'étude « marchés carbone et compétences des chefs d'entreprise agricole » menée en 2021 en Hauts-de-France. L'étude a démontré que les marchés carbone en agriculture peuvent être une opportunité pour les agriculteurs, sous réserve de détenir une compréhension suffisante de ce dispositif innovant.

Les organismes de formation s'étant positionnés pour répondre à cet AOS, ont choisi exclusivement l'option A, qui a permis de sensibiliser 180 exploitants agricoles. Souvent, ils estiment le sujet encore trop complexe pour que les exploitants s'engagent vraiment.

Cet AOS relève de la priorité 3 « Préserver l'environnement, le climat, et le bien-être animal ».

La durée des formations proposées doit être de 7h minimum pour l'option 1 et de 14h minimum pour l'option 2, consécutives ou non. L'accompagnement individualisé pourra être proposé, sous réserve de respecter les règles d'éligibilité de cette modalité.



Appel d'Offre Spécifique:

Se former pour anticiper et réussir sa transmission ou sa reconversion

Afin de renforcer le développement d'une offre de formation pertinente, les comités territoriaux ont fait le choix d'harmoniser et de régionaliser leurs dispositifs déjà existants sur leurs territoires.

L'objectif de cet Appel d'Offre Spécifique est de développer une offre de formation innovante et complémentaire à l'existant, qui permette aux participants d'anticiper le plus en amont possible leur cessation d'activité, en s'appropriant la totalité du processus de transmission.

La transmission d'une entreprise ne s'improvise pas

Qu'il s'agisse de départ à la retraite ou de reconversion professionnelle, ce changement de vie est un événement majeur, qui doit s'anticiper et être abordé dans sa dimension globale : le point de vue du chef d'entreprise, tant via l'analyse fine du potentiel devenir de son entreprise que de la dimension humaine de l'impact du changement, est à mettre en corrélation avec les besoins de son territoire. La transmission peut devenir un enjeu majeur dans les décisions de gestion, d'investissements, d'orientation des systèmes de production et de gestion de l'entreprise.

L'AOS est ouvert à tous les publics contributeurs de VIVEA. Ainsi, le sujet de la transmission pourra être abordé différemment selon que le stagiaire est exploitant agricole ou gérant d'une entreprise du paysage ou d'un centre équestre.

Définir sa stratégie de transmission

L'AOS est articulé autour de 3 objectifs de formation qui doivent être obligatoirement abordés :

- Définir son projet : un prérequis nécessaire pour clarifier les grandes étapes et définir son nouveau projet de vie.
- Analyser son entreprise : comment mettre en valeur son entreprise pur en améliorer l'attractivité.
- S'approprier le processus de transmission : Identifier les acteurs à mobiliser, connaître les candidats à l'installation ou à la reprise pour établir une stratégie à moyen / long terme.

Cet AOS relève de la priorité 1 « conforter la position du chef d'entreprise ».

La durée des formations proposées doit être de 14h minimum, consécutives ou non. Il est possible d'ajouter un accompagnement individualisé, qui permettra de vraiment s'adapter aux problématiques rencontrées par chaque stagiaire.

Thématiques de l'année



- ▶ Bien-être animal
- ▶ Formations labélisées Ecophyto / Certiphyto
- ▶ Les modalités pédagogiques
- ▶ Atelier de co-construction
- ▶ CAP Protéines
- ▶ FEADER

Bien-être animal



Le bien-être animal est une préoccupation croissante dans notre société, et de plus en plus de consommateurs sont sensibles aux conditions de vie des animaux d'élevage.

Pour répondre à ces attentes sociétales, la désignation d'un référent bien-être animal dans tous les élevages est obligatoire depuis le 1er janvier 2022.

Les référents bien-être animal des élevages de porcs et de volailles en particulier, ont l'obligation de suivre un parcours de formation.

Un parcours de formation labellisé « bien-être animal »

VIVEA et OCAPIAT se sont associés au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans la conception d'un parcours de formation.

Les actions proposées doivent répondre au cahier des charges national « formation labellisée bien-être animal par VIVEA et OCAPIAT ».

Les formations, dispensées par un formateur agréé, peuvent s'articuler autour de 4 grandes thématiques relatives au bien-être animal, toutes espèces confondues :

- Approche globale du bien-être animal
- Prévention de la souffrance
- Prévention et maintien de la santé des animaux
- Environnement de l'élevage.

Ce parcours de formation se compose d'une formation de 7h minimum complétée d'un module de formation court à distance.

Le module distanciel est mis gratuitement à disposition de tous les référents bien-être animal dans les élevages de porcs et/ou volailles depuis le 1er septembre 2022.

Quelques chiffres:

	Nb stagiaires	Nb heures stagiaire	Montants formation
Elevages de porcs	59	413	14 098€
Elevages de volailles	208	1 505	47 775€
Elevages bovins	324	2 958	98 642€
Autres espèces	49	483	15 806€
TOTAL	640	5 359	176 321€



Formations labellisées Écophyto

En 2023, le cahier des charges « Formations labellisées Écophyto » créé par VIVEA et le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, continue de mobiliser les exploitants.

Les formations mises en œuvre dans ce cadre, ont pour but de perfectionner les connaissances et les pratiques afin de réduire l'usage des produits phytosanitaires ou d'avoir recours à des méthodes alternatives à ces produits et d'en diminuer les risques et les impacts.

Ces formations peuvent avoir une visée technique (réduction et maîtrise des produits phytosanitaires, emploi de méthodes alternatives...) ou une approche systémique ou globale (agroforesterie, multiperformance, agriculture biologique, agriculture de conservation, biodiversité...).

Pourquoi participer à une formation « labellisée Écophyto » ?

Outre le renforcement des compétences évoquées ci-dessous, en suivant des formations

diversifiées adaptées à leurs projets et problématiques, ces formations offrent aux chefs d'entreprise agricole la possibilité de renouveler leur Certiphyto et de s'acquitter de leur obligation légale.

Comment ça fonctionne ?

Dans les 3 ans qui précèdent l'expiration de son Certiphyto, les exploitants agricoles doivent suivre un parcours de formation constitué d'une ou plusieurs formations labellisées Écophyto d'une durée de 14h minimum, à laquelle s'ajoutera un module de formation court à distance portant sur la réglementation, la protection de l'environnement, la protection de la santé des utilisateurs et la sécurité lors de l'application de produits phytosanitaires.

Le financement VIVEA permet néanmoins toujours aux exploitants de renouveler leur certificat ou d'obtenir leur primo certificat via la formation standard obligatoire.

2023	Formations Labellisées Écophyto			Certificats standards
Territoire	Nombre de stagiaires formés	Nombre d'heures de formations réalisées	Montants financés	Nombre de certificats de renouvellement exploitants financés
Basse Normandie	144	2465	78 506	892
Haute Normandie	512	9222	278 367	699
Total Normandie	656	9249	356 873 €	3506

Les modalités pédagogiques

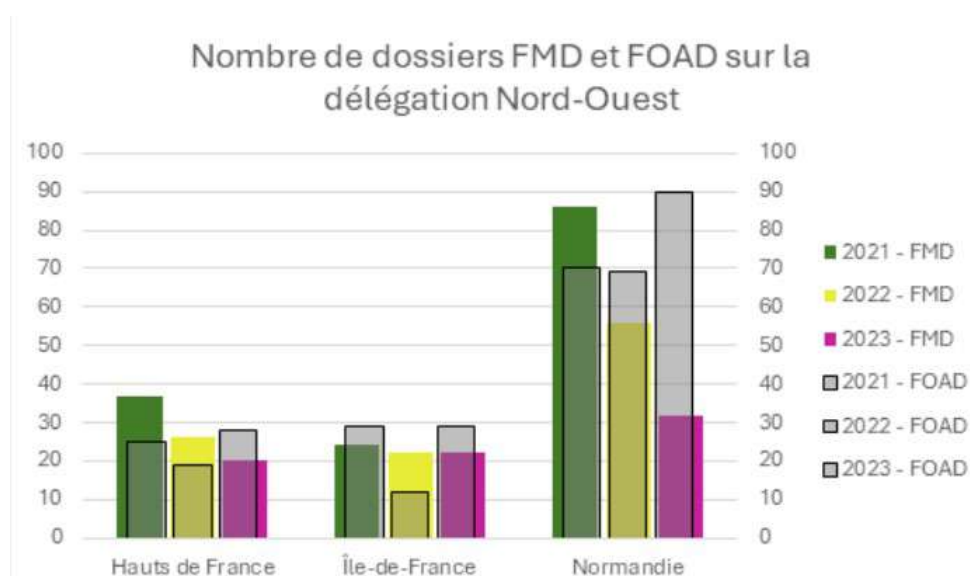


Depuis longtemps maintenant, VIVEA accompagne le développement des modalités pédagogiques innovantes. A ce titre, les organismes de formation de la délégation Nord-Ouest s'appliquent à répondre à une demande des stagiaires de bénéficier de formations mises en œuvre pour tout ou partie à distance. On peut distinguer 2 cas.

D'un côté, la «FOAD »: formation ouverte à distance, qui se déroule à distance et qui bénéficie d'un plafond de prise en charge équivalent à la formation présentielle.

Et de l'autre côté, la « FMD » : Formation Mixte Digitale, qui associe des temps à distance et des temps en présentiel dans un parcours de formation de 7 heures minimum.

La FMD bénéficie d'un financement plus avantageux (jusqu'à 47€/h pour la partie à distance) car il est nécessaire de déployer une ingénierie spécifique dans l'articulation entre les différentes modalités. La crise sanitaire a été un accélérateur pour trouver et mettre en place des solutions pour les formations en distanciel. Néanmoins, aujourd'hui la tendance sur les formations FMD est plutôt orientée à la baisse. Le principal acteur reste la Chambre d'agriculture de Normandie qui a proposé 19 formations sur l'année 2023. Le nombre de dossiers a diminué de 2/3 sur la délégation entre 2021 et 2023. En parallèle, les formations dites FOAD ou 100 % distancielles sont plutôt en augmentation. Pour preuve, l'organisme de formation Ver de Terre Production a proposé 64 dossiers sur 2023. Il est d'ailleurs le deuxième dispensateur de formation en 100 % distanciel au niveau national.



Les modalités pédagogiques



L'accompagnement individualisé couplé à un parcours de formation collectif permettent aux stagiaires de développer leurs compétences différemment et de traiter l'une de leur problématique personnelle lors d'un temps spécifique dédié.

Cette modalité a permis la mise en œuvre en 2023 de 9 formations, dont 3 dans la priorité 1- conforter la position de chef d'entreprise, et 6 dans la priorité 4 – développer l'efficacité et la qualité de vie au travail. 61 chefs d'entreprise agricole en délégation Nord-Ouest ont pu bénéficier d'un accompagnement individualisé dispensé par un formateur référencé.

En effet, pour pouvoir réaliser ce type de formation, les formateurs doivent se faire référencer auprès de VIVEA. A ce titre, une visio a été réalisée courant 2023 afin d'informer les organismes de formation des conditions de référencement des formateurs et des moyens de mise en œuvre de la modalité.

Atelier de co-construction



Accompagner les organismes de formation autour de la mobilisation des stagiaires

Pour la troisième année consécutive, la délégation Nord-Ouest a organisé un atelier de co-construction pour ses prestataires de formation. Ces ateliers participatifs ont pour but de rassembler les organismes autour d'une problématique commune, choisie par eux, pour les faire échanger ensemble sur leurs pratiques, leurs expériences, et les encourager à partager leurs solutions aux problèmes qu'ils peuvent rencontrer.

Parmi les thématiques proposées, la problématique de la mobilisation des stagiaires a été plébiscitée par les prestataires de formation interrogés. Après une seconde enquête pour connaître plus précisément leurs difficultés, deux thématiques principales ont été identifiées :

- ▶ Comment rendre la formation prioritaire pour les stagiaires ?
- ▶ Comment rendre la formation prioritaire au sein de l'organisme qui la délivre ?

Pour répondre à ces questions, deux ateliers ont été animés en visio-conférence les 15 et 23 juin 2023. Les deux questions ont été traitées en utilisant des méthodes d'animation permettant de faire travailler les participants en sous-groupes et favorisant les échanges. Chaque participant a été invité à témoigner des difficultés rencontrées.

De jeunes responsables formations en prise de poste ont ainsi pu poser des questions à des participants plus aguerris, et recueillir par exemple des astuces pour créer du lien entre les stagiaires et conserver la dynamique de la formation jusqu'au bout d'un parcours long.

L'ensemble des outils, méthodes utilisées et productions des participants ont été synthétisées et présentées lors d'un REX organisé le 7 octobre, toujours en visio-conférence.

Les organismes de formation ont réitéré leur intérêt pour ce type d'atelier qui leur permet de mieux se connaître et d'échanger en toute bienveillance et transparence, dans un souci partagé de développer la compétences des agriculteurs.

Améliorer l'autonomie fourragère en élevage bovins lait

Les formations orientées sur la thématique de la souveraineté protéique enrichies des résultats de CAP PROTÉINES.

D'ici 2030, la France vise à assurer son autonomie en protéines afin d'être moins dépendante des fluctuations des marchés mondiaux et répondre aux défis environnementaux et climatiques.

C'est dans ce contexte que l'IDELE (Institut de l'élevage) a mené les travaux de CAP Protéines dont l'objectif est de réduire la dépendance de la France aux importations de protéines végétales destinées à l'alimentation animale (soja venant du Brésil notamment) et renforcer l'autonomie nutritive des exploitations d'élevage de ruminants.

La formation est un levier permettant d'accompagner la stratégie d'autonomie française. VIVEA s'est positionné et conduit actuellement deux expérimentations en région Auvergne Rhône-Alpes et Normandie pour développer une offre de formation exploitant les résultats de CAP Protéines. Les réflexions s'orientent autour de la culture de l'herbe, de l'adaptation au changement climatique, de l'autonomie alimentaire, ...

L'autonomie par les fourrages : un axe clé pour les producteurs de lait en Normandie

La Normandie compte plus de 7 000 exploitations détenant des vaches laitières, qui représentent environ 12 000 chefs d'entreprise.

Pour les élevages de ruminants, la souveraineté protéique est plutôt axée sur l'autonomie en protéines sur l'exploitation avec le développement des prairies, qui fait intervenir l'ensemble de la stratégie financière et organisationnelle de l'entreprise.

Cela demande notamment une montée en compétences sur la question des besoins alimentaires des animaux mais également une montée en compétences sur le sujet des cultures fourragères, via le développement des zones de prairies, qu'elles soient permanentes ou non, pour le pâturage, l'affouragement en vert ou la conservation.

Or, en 2022 et 2023, seulement 1 060 éleveurs ont suivi une formation en lien avec la problématique de l'autonomie fourragère et protéique, soit à peine 10% des éleveurs laitiers de la région.

Mobiliser les acteurs de la formation et du conseil

Le 5 septembre, c'est une quinzaine de conseillers et formateurs spécialisés sur la gestion des fourrages, issus des différents organismes de formation de la région, qui se sont réunis à Caen avec un double objectif :

- Faire découvrir ou redécouvrir les ressources et outils produits par l'Idèle dans le cadre du projet Cap Protéines,
- Intégrer ces ressources pour développer des formations innovantes et faire monter en compétences les éleveurs.

Des travaux en sous-groupe ont permis d'initier une réflexion sur les compétences à renforcer chez les éleveurs et les moyens à mettre en œuvre pour développer des formations sur l'autonomie fourragère et protéique en élevage. Les participants ont apprécié cette rencontre riche de partages et d'échanges lors de laquelle ils ont pu exprimer leurs opinions mais aussi leurs doutes et leurs craintes sur un sujet plus complexe qu'il n'y paraît.

Feader 2023

L'Union européenne soutient le développement rural dans les Etats-membres grâce au FEADER (Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural).

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) intervient dans le cadre de la politique de développement rural. Il s'agit du second pilier de la politique agricole commune (PAC).

Il contribue au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant.

Il permet le cofinancement de certaines formations à destination des chefs d'entreprise agricole, grâce à la mise en œuvre de conventions négociées avec VIVEA et déployées sur la région Normandie.

L'enjeu de la mesure 1.1, mise en œuvre dans le cadre du soutien à la formation, et sur laquelle repose la convention Normandie, est d'accroître le niveau de formation des actifs des secteurs agricole et forestier, exploitants et salariés, afin de les accompagner dans l'exercice de leur métier et dans la mise à jour de leurs connaissances, au regard des évolutions économiques, scientifiques, techniques et ce, afin de maintenir et développer une agriculture et une forêt compétitives, résilientes et respectueuses de l'environnement.

Cela entre en résonance avec les priorités définies par le Comité Régional Normandie de VIVEA dans le cadre des PDFT (Plan de développement de la Formation des Territoires) et a permis la mise en œuvre de formations autour des thématiques suivantes :

- ✎ Pilotage et stratégie d'entreprise
- ✎ Créer de la valeur
- ✎ Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal
- ✎ Développer l'efficacité et la qualité de vie au travail



Bilan de l'année



- ▶ Chiffres clés
- ▶ Temps forts

Chiffres clés Haute-Normandie

	Hommes	Femmes	Total
Nombre de contributeurs / contributrices	7 952	3 070	11 022
dont chef·fe·s d'exploitation	7 078	2 243	9 321
dont membres de la famille	198	421	619
dont aides familiaux	114	28	142
dont cotisants de solidarité	562	378	940

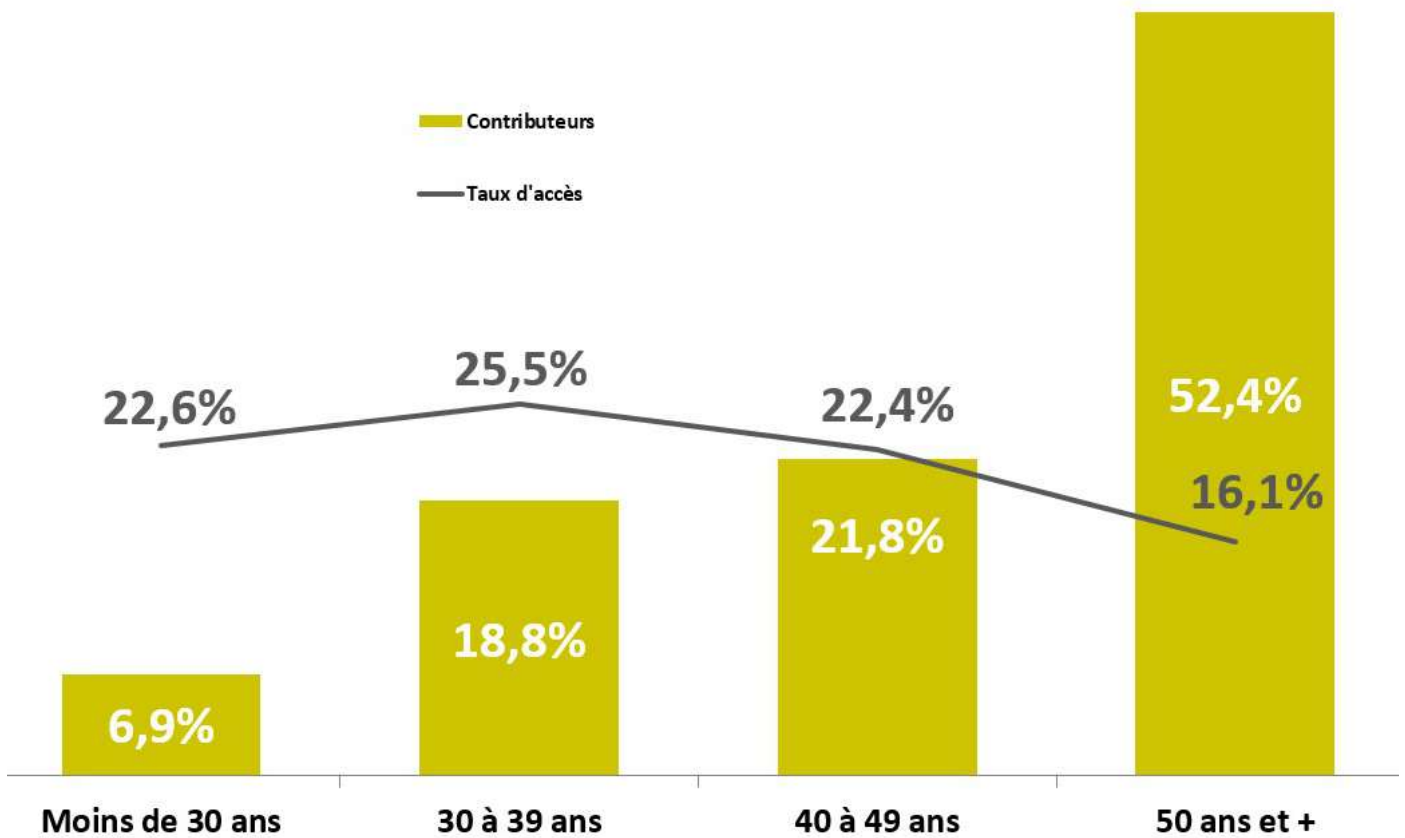
Nombre de bénéficiaires (contributeur ayant suivi au moins une formation)	1 799	379	2 178
Taux d'accès à la formation	22,6%	12,3%	19,8%
Nombre de stagiaires financés	2 578	574	3 152
Nombre d'heures/stagiaire financées	27 746	7 702	35 448

En Haute-Normandie, le nombre de contributeurs reste stable par rapport à 2022, notamment en raison d'une progression notable des cotisants solidaires (+8,7%).

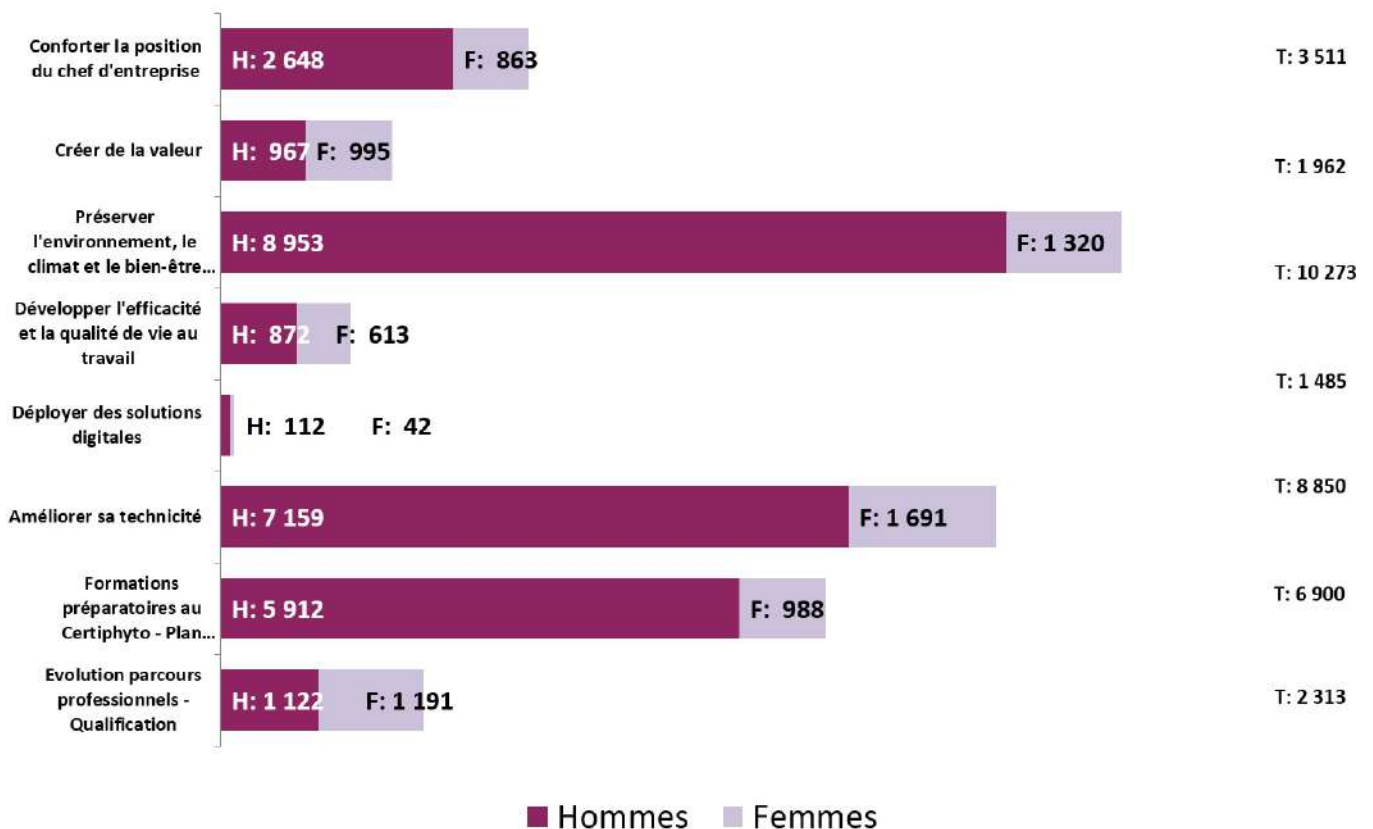
Le taux d'accès des contributeurs à la formation progresse légèrement (17,8% en 2022). Les contributeurs âgés de plus de 50 ans représentent plus de la moitié des chefs d'entreprise mais se forment moins. Ce sont les contributeurs âgés de 30 à 39 ans qui se forment le plus.

Ce sont toujours les formations techniques qui attirent le plus les contributeurs avec 54% des heures stagiaires financées.

Répartition des contributeur-trices par tranche d'âge



Nombre d'heures de formation selon les thématiques du Plan Stratégique de VIVEA



Chiffres clés Basse-Normandie

	Hommes	Femmes	Total
Nombre de contributeurs / contributrices	14 855	5 889	20 744
dont chef·fe·s d'exploitation	13 139	4 605	17 744
dont membres de la famille	267	572	839
dont aides familiaux	116	32	148
dont cotisants de solidarité	1 333	680	2 013

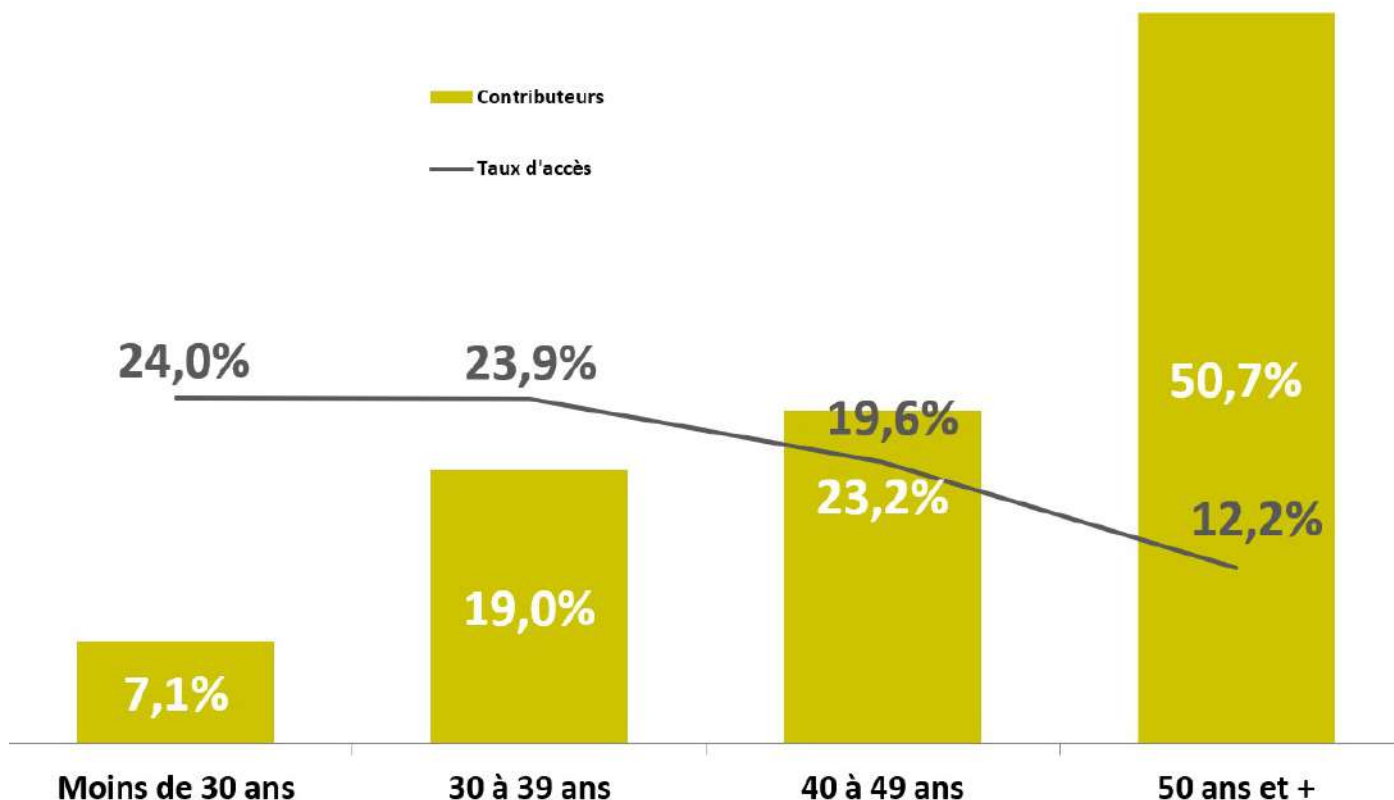
Nombre de bénéficiaires (contributeur ayant suivi au moins une formation)	2 721	842	3 563
Taux d'accès à la formation	18,3%	14,3%	17,2%
Nombre de stagiaires financés	3 778	1 248	5 026
Nombre d'heures/stagiaire financées	39 109	17 116	56 225

En Basse-Normandie, le nombre de contributeurs continue de baisser malgré une augmentation des aides familiaux et des cotisants solidaires.

Les formations stratégiques représentent 50,6% des heures stagiaires financées avec une dominante forte pour les formations techniques relevant de la priorité 3 « préserver le climat, l'environnement et le bien-être animal. Le nombre d'heures financées pour les femmes représente 30,4% des heures totales.

70% des bénéficiaires n'ont suivi qu'une seule formation en 2023.

Répartition des contributeur-trices par tranche d'âge



Nombre d'heures de formation selon les thématiques du Plan Stratégique de VIVEA



	Hommes	Femmes	Total
Nombre de contributeurs / contributrices	22 807	8 959	31 766
dont chef·fe·s d'exploitation	20 217	6 848	27 065
dont membres de la famille	465	993	1 458
dont aides familiaux	230	60	290
dont cotisants de solidarité	1 895	1 058	2 953

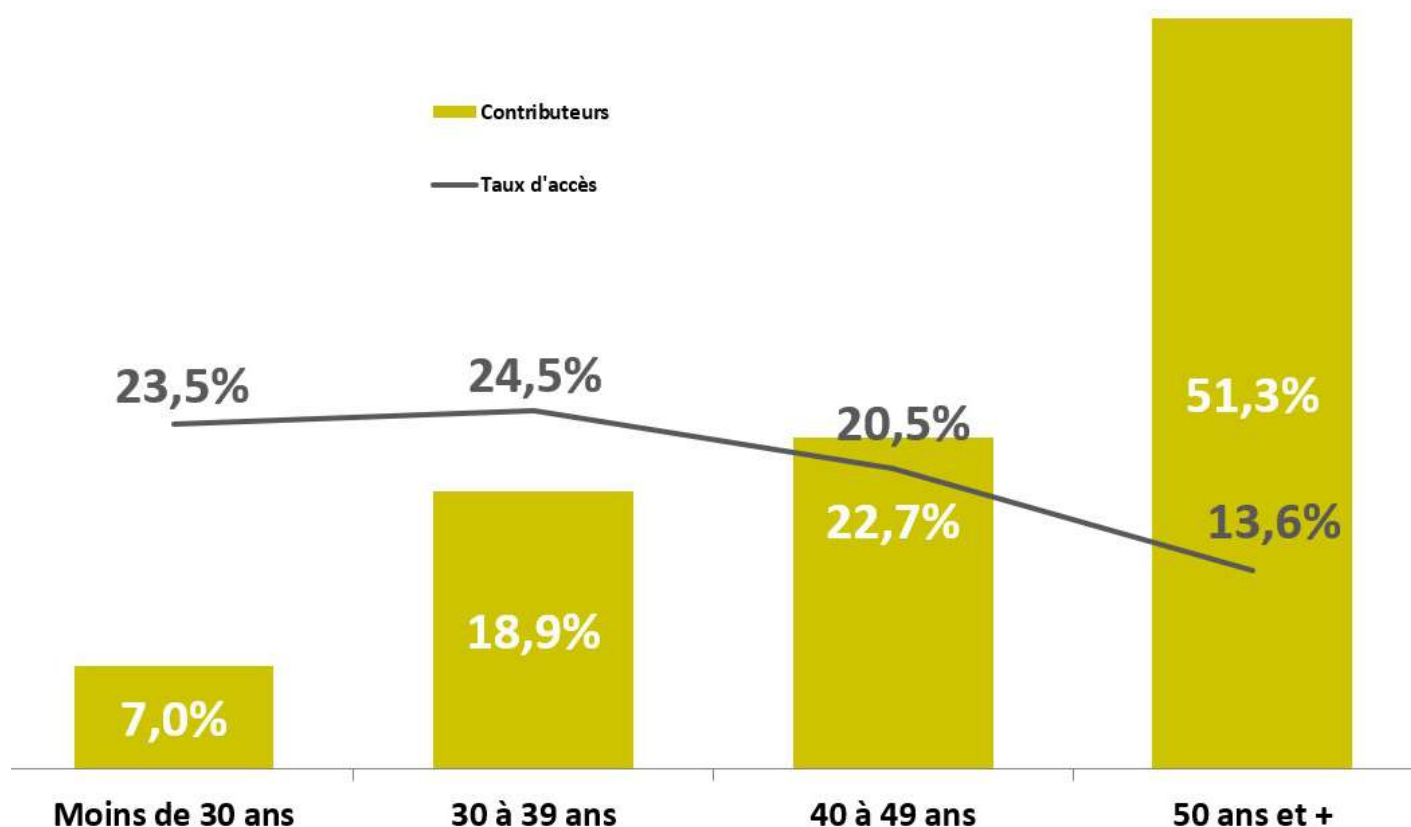
Nombre de bénéficiaires (contributeur ayant suivi au moins une formation)	4 520	1 221	5 741
Taux d'accès à la formation	19,8%	13,6%	18,1%
Nombre de stagiaires financés	6 356	1 822	8 178
Nombre d'heures/stagiaire financées	66 855	24 818	91 673

En Normandie, le nombre de contributeurs est en légère diminution par rapport à 2022. Le maintien du nombre de contributeurs en Haute-Normandie et l'augmentation du nombre de cotisants solidaires masquent néanmoins une diminution du nombre de chefs d'entreprise en Basse-Normandie.

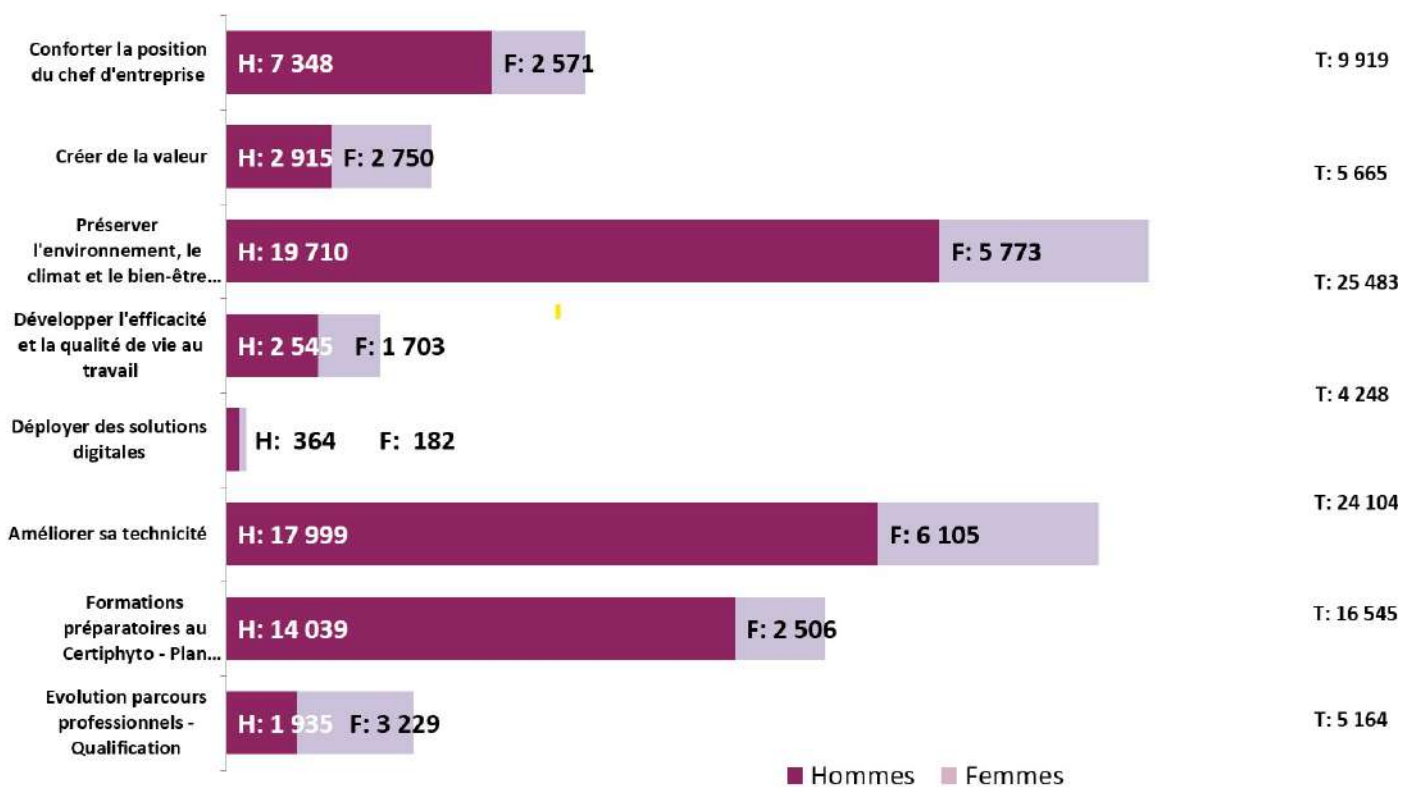
Les chiffres de la formation sont en progression par rapport à 2022 : (+10,8% de stagiaires et +9,5% d'heures stagiaires financées. A noter néanmoins, une forte augmentation des heures financées pour le Certiphyto (primo certificat et renouvellement).

Les contributeurs âgés de moins de 40 ans et les éleveurs laitiers sont ceux qui se forment le plus.

Répartition des contributeur-trices par tranche d'âge



Nombre d'heures de formation selon les thématiques du Plan Stratégique de VIVEA



Temps forts

FÉVRIER

Participation aux **travaux de concertation sur le PLOAA** (pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles)

AVRIL

Présentation des **Appels d'Offres Spécifiques** aux partenaires en Normandie

MAI

Salon Outdoor organisé par NATUP à Crestot (27)



JUIN

Animation d'**ateliers de co-construction** sur la mobilisation des stagiaires DNO

SEPTEMBRE

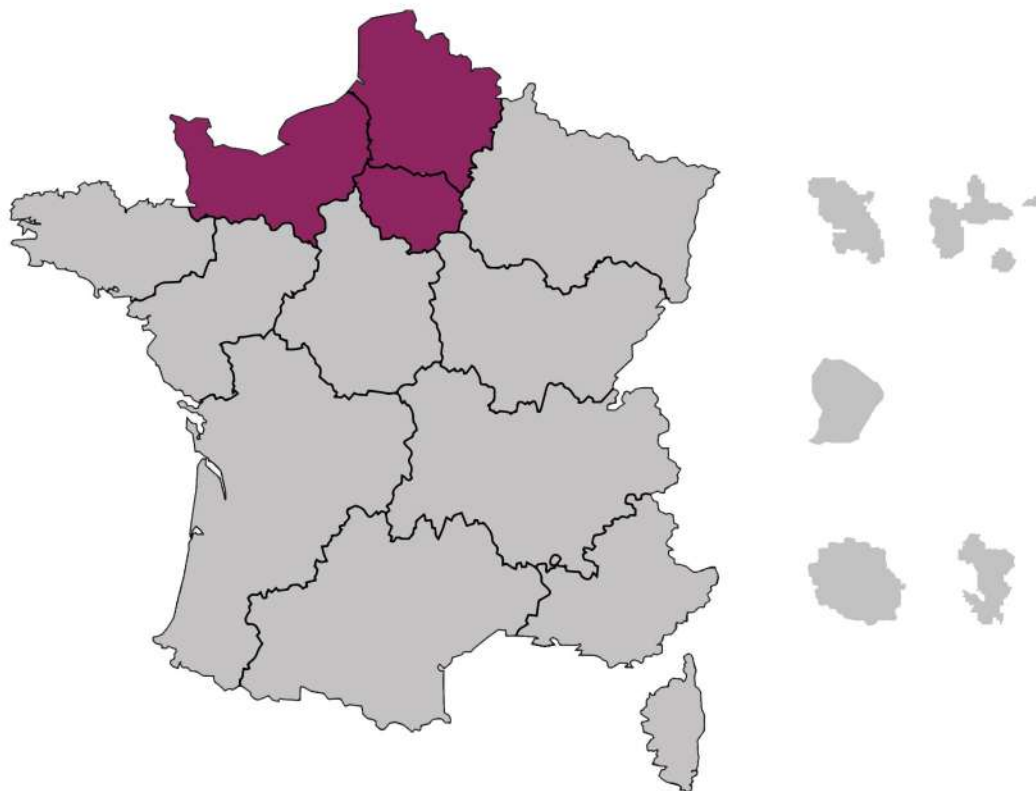
Salon Paysage et Végét'halle organisé par l'UNEP à Lisieux (14)
Pilotage d'une **réunion** co-organisée par VIVEA et IDELE sur l'autonomie fourragère en élevage bovins lait en Normandie

DÉCEMBRE

Intervention au **séminaire** des enseignants du Comité Régional d'Équitation de Normandie

vos contacts

vivea



NORD-OUEST

516 rue Saint-Fuscien
80000 Amiens
03 22 33 35 60
contactnordouest@vivea.fr

SIÈGE

81 boulevard Berthier
75017 Paris
01 56 33 29 00
contactsiege@vivea.fr



www.vivea.fr



SIREN 440 656 274

Directeur de la publication : Marina RIGNY

Rédacteurs : Hélène STEPHAN—Barbara KUBIK

Mise en page : Émilie KERDUDOU

Crédit photo couverture : adobestock